

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2014-04**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **3 novembre 2014 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2014-04.

Nature et effets :

Autoriser qu'une structure projetée soit ajoutée à la façade du bâtiment principal servant à la fois de porche d'entrée et d'affichage du commerce. Cette structure empiètera de 8,5 mètres dans la marge de recul avant fixée à 14 mètres selon la grille des spécifications du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité. L'empiètement permis dans la marge de recul avant pour cette construction est de 2 mètres selon l'article 9.2.1, 2° du règlement de zonage. La structure projetée remplacera une galerie couverte existante situé au même endroit.

Autoriser également l'utilisation d'un matériau non listé dans les revêtements extérieurs autorisés du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité.

Demandeur et identification du site concerné :

Monsieur Gilles Ouellet
Matériaux G. Ouellet enr.
68, route 132 à Baie-des-Sables
Lots P-158, 158-4 et 158-5 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 octobre 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier